

## **DELIBERATION N° 24**

<p style="text-align: center;"><b>Contrat Urbain de Cohésion Sociale</b> <b>Avenant de prorogation et programmation 2011</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que le Gouvernement a souhaité proroger les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'au 31 décembre 2014. Un avenant de prolongation doit être signé par le Maire, le Préfet et la Caisse d'Allocations Familiales. La circulaire du 8 novembre 2010 précise que cet avenant ne saurait aboutir à une refonte de la géographie prioritaire et ne doit pas conduire à revoir en totalité le diagnostic, le programme d'action et le dispositif de pilotage. En 2011, les priorités du gouvernement sont : l'emploi et le développement économique, l'éducation, la prévention de la délinquance et la santé.

La programmation validée par le comité de pilotage du CUCS le jeudi 12 mai, répond aux priorités de l'État, à la nécessité de renouveler les actions ainsi qu'aux besoins locaux et aux orientations du projet municipal (l'insertion socio-professionnelle, l'accès au Droit, l'accompagnement du projet de rénovation urbaine,...). Les crédits de l'acsé, délégués en une seule fois, s'élèvent pour Dieppe à 161 159 euros (contre 210 500 euros de 2007 à 2010, soit une baisse de 23,4 %). Ne souhaitant pas se substituer à l'Etat et accompagner son désengagement, la Ville a maintenu au BP 2011 ses financements octroyés ces dernières années : 210 500 euros (cf. tableaux ci-joints).

Trois nouveaux projets sont programmés :

- « Frères de mer », Foyer Duquesne – UEMO PJJ,
- « Accompagnement à la santé », Inseraction,
- « Écrire sa ville », Dieppe Scène Nationale.

Une subvention CUCS est prévue en faveur d'Inseraction, sous réserve de l'obtention d'un co-financement de l'Agence Régionale de Santé, pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement vers les services de santé de personnes confrontées à des difficultés sociales et de santé.

Répondant favorablement à une proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, la Ville va élaborer avec ses partenaires institutionnels un projet territorial, au second semestre 2011. Ce projet vise à écrire un projet global et cohérent, prenant en compte l'ensemble des champs d'intervention de la politique de la ville et à reformuler les priorités. Il permettra de mieux mobiliser les crédits de droit commun.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 17 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant de prorogation du CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de valider la programmation d'actions 2011,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement ci-joint (inscrites au budget 824 - 6574 - 378),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets,
- de déposer des demandes de subventions 2011 auprès de l'Acisé, de la CAF de Dieppe, de l'Agence Régionale de Santé et de la Région pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

**☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--